



Séparation et partir à 1.000 km, avec un enfant.

Par **patgarri**, le **28/12/2019** à **21:23**

Bonjour,rnrnMon fils est marié, il se sépare d'avec sa femme laquelle veut partir à 1.000 km avec leur fils. En a-t'elle le droit ? son fils a 4 ans.rnrnMerci de vos réponses.

Par **amajuris**, le **30/12/2019** à **10:08**

bonjour,rnrnil faut régler le droit de garde et de visite de cet enfant pendant la procédure de divorce.rnrnc'est le parent qui s'éligne qui en principe doit prendre en charge les frais de trajet.rnrnvotre fils doit en parler avec son avocat.rnrnsalutations

Par **patgarri**, le **30/12/2019** à **11:07**

merci pour votre reponsernrnmais pour l'instant elle ne veut pas divorcer, juste se rapprocher de sa famille mon fils ne peut pas suivre en a t'elle le droit ils sont séparé de fait . Merci

Par **amajuris**, le **30/12/2019** à **11:46**

elle ne veut pas divorcer mais peut-être que devant cette situation, votre fils veut divorcer.rnrnse séparer et vivre à 1000 km sans divorcer, c'est se mettre dans une situation

compliquée et qui ne pourra pas s'éterniser car la communauté existe toujours.rrn
l'absence d'accord pour la garde de leur enfant, votre fils doit saisir le juge aux affaires
familiales.rrnle père a les mêmes droits et obligations sur son enfant que la mère.

Par **Tisuisse**, le **30/12/2019** à **14:48**

Bonjour,rrnCela signifie que le papa a parfaitement le droit de demander au JAF, d'avoir la
garde exclusive de son fils. Si la maman veut partir, elle le peut mais, étant toujours mariée,
elle supportera les conséquences de sa décision. Si le papa a la garde exclusice de leur fils, la
maman bénéficiera de droits de visite et d'hébergement (droits et non obligation) et devra
payer une pension alimentaire.rrnIl est donc très important que votre fils fasse une requête
auprès du JAF et de se faire aider, assister par son avocat.